

Troyes

Projet Pédagogique  
**LOUIS DUMONT**  
Vacances Hiver

du 10 au 21 février 2025



# SOMMAIRE

## Introduction

## Présentation

- Service enfance Jeunesse
- L'accueil de loisirs
- Le public

## Intentions éducatives et objectifs

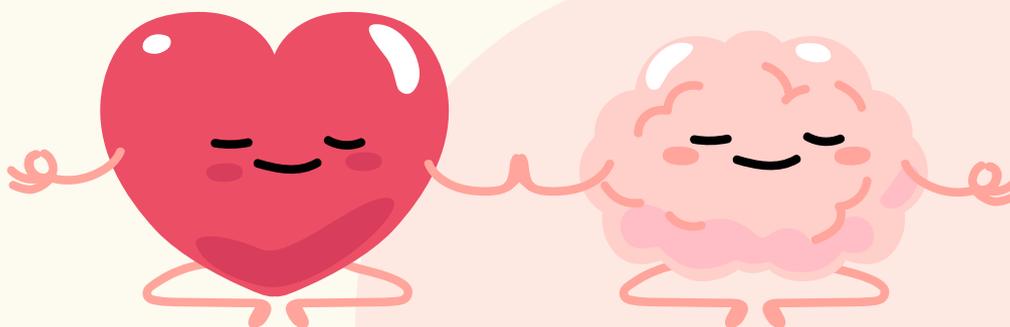
### pédagogique

- Le projet éducatif
- Constats
- Objectifs

## Organisation et fonctionnement

- Modalités d'inscriptions
- Tarifs
- Journée type et fonctionnement
- Santé / Sécurité
- Les rôles de chacun
- La communication

## Plannings



# INTRODUCTION



Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km<sup>2</sup>, elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

## Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé PEdT avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « plan mercredi » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le PEdT a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.



## **La Convention Territoriale Globale (CTG)**

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la CTG afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.



# SERVICE ENFANCE JEUNESSE



**Service Enfance et Jeunesse**  
**1 rue de la Tour 10000 TROYES**  
**Tél: 03.25.70.47.80**

**La Ville de Troyes compte 7 Accueils de Loisirs, soit 452 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans.**

**LA VILLE DE TROYES COMPTE 7 ACCUEILS DE LOISIRS**

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi et en période de vacances scolaires. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants. Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas ou demi-journée.

<p><b>1</b>  <b>Louis-Dumont</b>            135, rue Étienne-Pédron            06 11 37 59 02</p> <p>Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15</li> <li>• Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15</li> </ul>	<p><b>2</b>  <b>Vassoules</b>            6, rue des Vassoules            06 46 54 19 55</p> <p>Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15</li> <li>• Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15</li> </ul>	<p><b>3</b>  <b>Marots</b>            80 bis, rue des Marots            06 04 52 12 51</p> <p>Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h</li> <li>• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h</li> </ul>	<p><b>4 4</b>  <b>Sénardes</b>            10, rue Jean Camille-Niel            3, allée Yves-de-Copainville            07 77 70 59 36</p> <p>Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h</li> <li>• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h</li> </ul>
<p><b>5 5</b>  <b>Jules-Guesde</b>            2, boulevard 14-juillet            72, rue Charles-Gros            06 33 84 93 82</p> <p>Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances d'été et de fin d'année).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h</li> <li>• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h</li> </ul>	<p><b>6</b>  <b>Point-du-Jour</b>            11, rue Chesterfield            2, place de Solist            06 75 21 11 21</p> <p>Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h</li> <li>• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h</li> </ul>	<p><b>7</b>  <b>René-Peltier</b>            110 bis, av. Édouard-Herriot            06 11 37 59 10</p> <p>Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h</li> <li>• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h</li> </ul>	<p>● 3-6 ans            ● 6-12 ans            ● 3-12 ans</p>



# L'ACCUEIL DE LOISIRS

**AL Louis Dumont**  
135 rue Etienne  
Pédron  
10000 Troyes  
06 11 37 59 02

La structure se situe  
dans l'enceinte de l'école  
Louis Dumont.  
Le site est mutualisé et  
se compose de 2  
batiments

## Batiment AL

- un bureau (direction)
- 2 salles d'activités
- 1 salle de motricité (mutualisée)
- 1 cuisine
- des sanitaires enfants et adultes
- 1 cour

## Batiment école

- 1 dortoir
- des sanitaires enfants et adultes
- 1 hall avec porte-manteaux
- 1 cour



La  
restauration  
collective est  
organisée sur  
place

# LE PUBLIC

## Développement Cognitif et Physique

En ce qui concerne l'enfant de 3 à 6 ans, le stade des opérations concrètes se met en place (jusqu'à 11ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume...

L'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.

## Les Ateliers

Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent:

D'observer    De goûter    De sentir    De toucher    D'écouter

Pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

De plus, l'enfant à cet âge se dépense beaucoup et développe sa motricité fine. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

## Temps de concentration

20 minutes

Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées



## Compétences Sociales

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes.

Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire.

Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par « l'égoïsme ».

L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué.

Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, il assimile les règles de la vie en collectivité

## Compétences Emotionnelles

Il est également important de rappeler qu'entre 3 et 6 ans, l'enfant ne contrôle que peu ses émotions.

Ces dernières le débordent parfois amenant ce que l'adulte peut interpréter comme « une colère ».

A cet âge, les enfants n'ont pas encore construit les réseaux de neurones nécessaires pour donner du sens à tout ce qu'ils sont en train de vivre et de ressentir.

Ils ne se repèrent pas encore vraiment dans le temps : ils vivent dans le présent et, pour eux, chaque émotion prend des proportions phénoménales.

Lors d'un trop plein d'émotion, l'équipe devra permettre à l'enfant d'exprimer son émotion au moment où il la vit, puis à l'aider à mettre des mots dessus une fois qu'il est calmé. Ainsi, nous contribuerons à construire, littéralement, les réseaux de neurones entre son cerveau préfrontal (ce qui permet d'analyser et de donner du sens) et les zones émotionnelles de son cerveau.

Cela développe l'intelligence émotionnelle de l'enfant, ce qui lui donne les moyens, à terme, de mieux maîtriser ses émotions et également de mieux comprendre celles des autres.

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.



## L'équipe d'animation favorisera donc :

L'aménagement d'espaces ouverts  
sécurisants et riches

La découverte de  
nombreux supports

Le passage à l'action

# PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les accueils périscolaires les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des accueils de loisirs périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

## Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)

- Favoriser l'épanouissement personnel : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
- Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
- Respect des identités et des cultures : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
- Préparation à la vie en société : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
- Respect du milieu naturel : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.



# CONSTATS



La période après les fêtes de fin d'année est une période sensible quant à la fatigue des enfants.

Outre la fatigue accumulée, il y a les microbes qui s'invitent, cela se traduit par plus de nervosité, de pleurs, de difficultés au moment de la séparation avec les parents mais également des enfants moins enclin à participer aux activités.

Nous avons donc envie pour les vacances d'Hiver de leur offrir une bulle de bien-être.

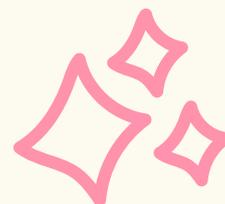
Le bien-être chez les enfants englobe plusieurs aspects essentiels pour leur développement global. Voici quelques éléments clés :

- **Aspect émotionnel** : Les enfants apprennent à reconnaître et à exprimer leurs émotions de manière appropriée. Ils développent des compétences en gestion des émotions, ce qui les aide à se sentir en sécurité et soutenus.
- **Aspect Social** : Le bien-être social implique des interactions positives avec les autres enfants et les adultes. Les enfants apprennent à partager, à coopérer et à résoudre les conflits de manière constructive.
- **Aspect Physique** : Un bon état de santé physique est crucial. Cela inclut une alimentation équilibrée, une activité physique régulière et des habitudes de sommeil saines.
- **Aspect cognitif** : Les enfants doivent être stimulés intellectuellement par des activités adaptées à leur âge qui encouragent la curiosité et l'apprentissage.
- **Aspect Environnemental** : Un environnement sûr, propre et stimulant est essentiel pour le bien-être des enfants. Cela inclut des espaces de jeu sécurisés et des matériaux éducatifs appropriés.

Nous allons donc en terme de pratiques et de contenus tout faire pour que les enfants puissent souffler, se reconnecter à eux-mêmes, aux autres et à la nature.



# OBJECTIFS



Valeur éducative	Objectifs éducatifs	Objectifs Pédagogiques	Objectifs Opérationnels
<p><b>Favoriser l'épanouissement de l'enfant</b> et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.</p>	<p><b>Favoriser l'autonomie, l'acquisition de l'autonomie et la responsabilisation</b> en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en favorisant l'expression et la confrontation d'idées, en rendant les enfants acteurs du quotidien et des animations.</p> <p><b>Promouvoir le bien-être et la santé</b> : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives ; en respectant les rythmes biologiques de l'enfant.</p>	<p>Favorisant l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner et encourager l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne (cantine, toilette, lors de l'habillage...)</li> <li>2. Développer des activités lui permettant d'être autonome et ne surtout pas faire à sa place</li> <li>3. Permettre à l'enfant de se responsabiliser grâce à un tableau des 'rôles'</li> <li>4. Permettre aux enfants de créer le planning de l'après-midi lors des temps de rassemblement du matin.</li> </ol>
		<p>Développer les compétences socio-émotionnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourageant les activités de groupes</li> <li>2. Favorisant les temps de discussions</li> <li>3. Favoriser les jeux de coopération</li> <li>4. Favorisant les jeux de rôles et histoires basées sur les émotions</li> </ol>
		<p>Permettre à l'enfant de se reconnecter</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser les activités en extérieur</li> <li>2. En créant une boîte 'famille'</li> <li>3. Laisser de la place pour le temps libre</li> <li>4. Aménager un coin cocoon permettant à l'enfant d'aller se reposer quand il en a besoin</li> </ol>

# MODALITES

# D'INSCRIPTIONS



L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et six ans maximum.

L'inscription pour les vacances est périodique .  
Elle est disponible sur le portail [famille.troyes.fr](http://famille.troyes.fr), à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- **VACANCES** : au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

# Mon accueil de loisirs

## Vacances scolaires



Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants **chaque vacances scolaires**.  
Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées  
à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et  
professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service d'accueils de loisirs élargie, sur la  
base de **deux formules : journée complète sans repas,**  
**journée complète avec repas.**

La Ville de Troyes compte **7 accueils de loisirs**.

### JULES-GUESDE

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :  
(école élémentaire 14 juillet)  
2, bd du 14 juillet,

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :  
72, rue Charles Gros (école élémentaire 14 juillet)

**En journée complète** (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

**En journée complète** (avec repas)

De 8h à 18h

### LOUIS-DUMONT

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :  
(école Maternelle Louis-Dumont)  
135, rue Étienne-Pédron

**En journée complète** (sans repas)

De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15

**En journée complète** (avec repas)

De 7h30 à 18h15

### MAROTS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :  
80 bis, rue des Marots

**En journée complète** (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

**En journée complète** (avec repas)

De 8h à 18h

### POINT-DU-JOUR

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :  
11, rue de Chesterfield

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :  
(maison de quartier du Point-du-jour)  
2, place de Soëst

**En journée complète** (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

**En journée complète** (avec repas)

De 8h à 18h

### RENÉ-PELTIER

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :  
(maison de quartier des Chartreux)  
110 bis, avenue Édouard-Herriot

**En journée complète** (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

**En journée complète** (avec repas)

De 8h à 18h

### SÉNARDES

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :  
(école maternelle Marcel-Pagnol)  
10, rue Jean Camille-Niel

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :  
(maison de quartier des Sénardes)

3, allée Yves de Copainville

**En journée complète** (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

**En journée complète** (avec repas)

De 8h à 18h

### VASSAULES

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :  
6, rue des Vassaules

**En journée complète** (sans repas)

De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15

**En journée complète** (avec repas)

De 7h30 à 18h15

Selon les vacances, voici la liste des accueils de loisirs qui offrent un mode d'accueil :

**Vacances automne + hiver + printemps** = Jules-Guesde, Louis-Dumont, Marots, Point-du-Jour, Peltier, Sénardes, Vassaules

**Vacances fin d'année** = Louis-Dumont, Vassaules

**Vacances été-juillet** = Guesde, Dumont, Marots, Point-du-Jour, Peltier, Sénardes, Vassaules

**Vacances été-août** = Louis-Dumont, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes, Vassaules

Troyes

Espace Audiffred  
Pôle municipal de la Famille  
Service Relations avec les usagers  
1, rue de la Tour à Troyes  
03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

# TARIFS

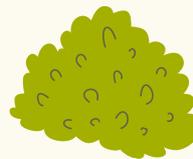
## Ville de Troyes - Tarifs 2024

applicables à compter pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)

### ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)	
	Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
<b>3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas</b>				
Quotient familial				
0 € à 300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 € à 500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 € à 700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 € à 900 €	10,30	11,30	10,30	11,30
901 € à 1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 € et plus	18,50	20,10	18,50	20,10
<b>3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas</b>				
Quotient familial				
0 € à 300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 € à 500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 € à 700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 € à 900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 € à 1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 € et plus	12,10	13,20	12,10	13,20
<b>3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas</b>				
Quotient familial				
0 € à 300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 € à 500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 € à 700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 € à 900 €	10,30	11,20	10,30	11,20
901 € à 1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 € et plus	18,50	20,10	18,50	20,10
<b>3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas</b>				
Quotient familial				
0 € à 300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 € à 500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 € à 700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 € à 900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 € à 1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 € et plus	12,10	13,20	12,10	13,20
<b>3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas</b>				
Quotient familial				
0 € à 300 €	2,20	2,40	2,20	2,40
301 € à 500 €	2,60	2,90	2,60	2,90
501 € à 700 €	3,30	3,60	3,30	3,60
701 € à 900 €	4,40	4,80	4,40	4,80
901 € à 1 100 €	5,30	5,70	5,30	5,70
1 101 € et plus	6,60	7,20	6,60	7,20

# JOURNEE TYPE



**7H30 - 9H15**

Accueil échelonné des enfants

**9H15 - 10H**

Rangement

Temps d'échange du matin

**10H00 - 11H 15**

**10H00 - 12H00**

Activités

Rangement

**11H - 11H30**

**12H00-12H30**

Temps Libre 1er service

Temps libre 2ème service

**11H30 - 12H15**

**12H30 - 13H15**

1er service de cantine

2ème service de cantine

**12H30 - 16H**

**13H30 - 14H15**

Histoires + Dortoir

Repos et/ou activités calmes

**14H30 - 16H 15**

Activités

Rangement

**16H15 - 16H45**

Gouter

Evaluation de la journée

**17H-18H15**

Départs échelonnés des enfants

## Temps d'accueils

### Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir

Ce sont des moments importants.

#### Accueil du matin:

Le directeur, ou un animateur se positionne à la borne d'accueil et via le visiophone contrôle et note les départs sur le cahier de présence.

L'un des deux va ensuite à la rencontre des parents pour accueillir l'enfant et pouvoir prendre en compte les informations transmises par ces derniers ( fatigue, personne venant chercher ou autre...)

#### Accueil du soir:

Nous avons décidé de faire 2 accueils différents:

- un pour le groupe des petits (situé au portillon de la cour de l'AL.

Les familles du groupe des petits ayant plus de questionnement et besoin d'un accueil un peu plus individualisé.

- un pour les groupes des moyens et grands.

Le directeur, ou un animateur se positionne à la borne d'accueil et via le visiophone contrôle et note les départs sur le cahier de présence.

Un animateur des moyens et un des grands accueillent les parents et les informent du déroulement de la journée ou/et prend en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ, ...).

#### Rappel réglementaire:

Le départ : À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L., toute sortie est définitive.

L'identification des personnes qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant.

Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h.

Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure.

En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.



## Temps d'activités

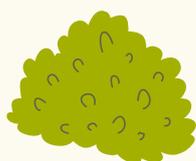
L'animateur se doit de réfléchir sur le pourquoi et le comment de l'activité. En effet, il ne doit pas être là pour simplement proposer des activités. Il se doit de réfléchir à son rôle, sa posture et ce qu'il peut apporter aux enfants.

Le cœur de notre projet étant d'amener les enfants à acquérir une certaine autonomie au sein de l'accueil de loisirs dans un cadre bienveillant. Les enfants seront en mesure de choisir parmi les activités proposées mais également de proposer des activités qui les intéressent via la construction du planning de l'après-midi avec les enfants.

L'enfant aura également la possibilité de ne pas participer à l'activité et d'aller se reposer ou

Nous veilleront également à répondre aux exigences du Service Enfance Jeunesse. Nous serons donc vigilant à ce que les enfants puissent avoir accès:

- aux 3 typologies d'activités (créative, sportive, d'expression) dans la journée
- à une sortie découverte par semaine
- 1 grand jeu par semaine



### Le temps du déjeuner

Ces temps favorisent les échanges, les discussions et développent aussi l'autonomie et à la responsabilisation. L'équipe d'animation privilégiera une organisation avec ces objectifs.

Les animateurs seront garants de ces moments d'éducation à la santé et au partage. Les enfants seront donc invités à communiquer davantage sur leur degré d'appétit afin d'éviter un maximum le gaspillage de nourriture.

La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

L'équipe proposera aussi des repas hors de la cantine, type « pique-niques et repas randonnées », permettant de s'affranchir des contraintes horaires et d'intégrer les repas dans l'imaginaire de la journée par exemple.

### Le goûter

Le goûter est fourni par notre prestataire (Sodexo).

A partir de 16h, il est servi par les animateurs, celui-ci est diversifié et est un moment pendant lequel l'équipe et les enfants effectuent un retour sur la journée.

#### Extrait du règlement intérieur art.2 :

« Pour une inscription en journée complète avec repas pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Pour une inscription le mercredi après-midi, le goûter est fourni par l'A.L.

Les menus prennent en compte différents critères :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- la saisonnalité des produits
- l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

**Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.**

**Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.**

**Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.**

**Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique. »**

## **Le temps après repas**

**Après le repas différents temps sont organisés:**

- Temps de sieste**
- Temps Calme/Relax'**

**Ils ont plusieurs avantages:**

- permettre à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée**
- transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme. Il doit être sécurisant et accompagné.**

**Dans un premier temps après le repas, les enfants ont un temps libre. Dans la cour si le temps le permet ou dans les salles, ils peuvent jouer librement. Cela lui permettra sans s'en rendre compte de développer sa confiance en soi, ses habilités sociales, favoriser la pensée créative...**



**Dans un second temps:**

- **Le temps de sieste concerne principalement les petits âgés de 3ans et tout autre enfant demandeur. Afin de permettre un vrai temps de repos, une ambiance calme et tamisée est mise en place. Au bout de 45min si l'enfant ne dort pas, il lui sera proposer de se lever ou bien de rester dans la salle pour continuer son repos.**
- **La Relax', consiste a aménager un espace calme avec musique, histoires coussins, coin « cocooning » etc.) afin que les enfants puissent se poser mais correspond uniquement aux enfants demandeurs.**
- **Le temps calme sera lui un temps animé avec des activités comme l'intitulé le laisse penser, plus calme que celles proposées durant la journée. Ainsi nous y verront de la relaxation, des ateliers dessins, ateliers autonomes, jeux de sociétés ...**

**Pour tous, ce moment doit être calme et permettre à chacun de se ressourcer après le repas**

**Nous considérons que le besoin de sommeil est souverain et que chaque enfant est à même de connaître son propre rythme. Ainsi un enfant a la possibilité de se reposer dès qu'il le souhaite, qu'importe son âge ou l'heure de la journée.**

**Si un enfant s'endort, nous le laisserons donc dormir avec comme heure maximale de réveil celle du goûter = 16h**

# SANTE SECURITE

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

## 11- Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

## 2.Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

## 3.Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

## 4.Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

## **5. Accidents et déclarations d'accident :**

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

## **6. Consignes d'incendie et PPMS :**

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

## **Accueil des enfants en situation de handicap**

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.



**Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.**

**L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).**

**Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.**

**Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinatrices départementales handicap.**

**Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.**

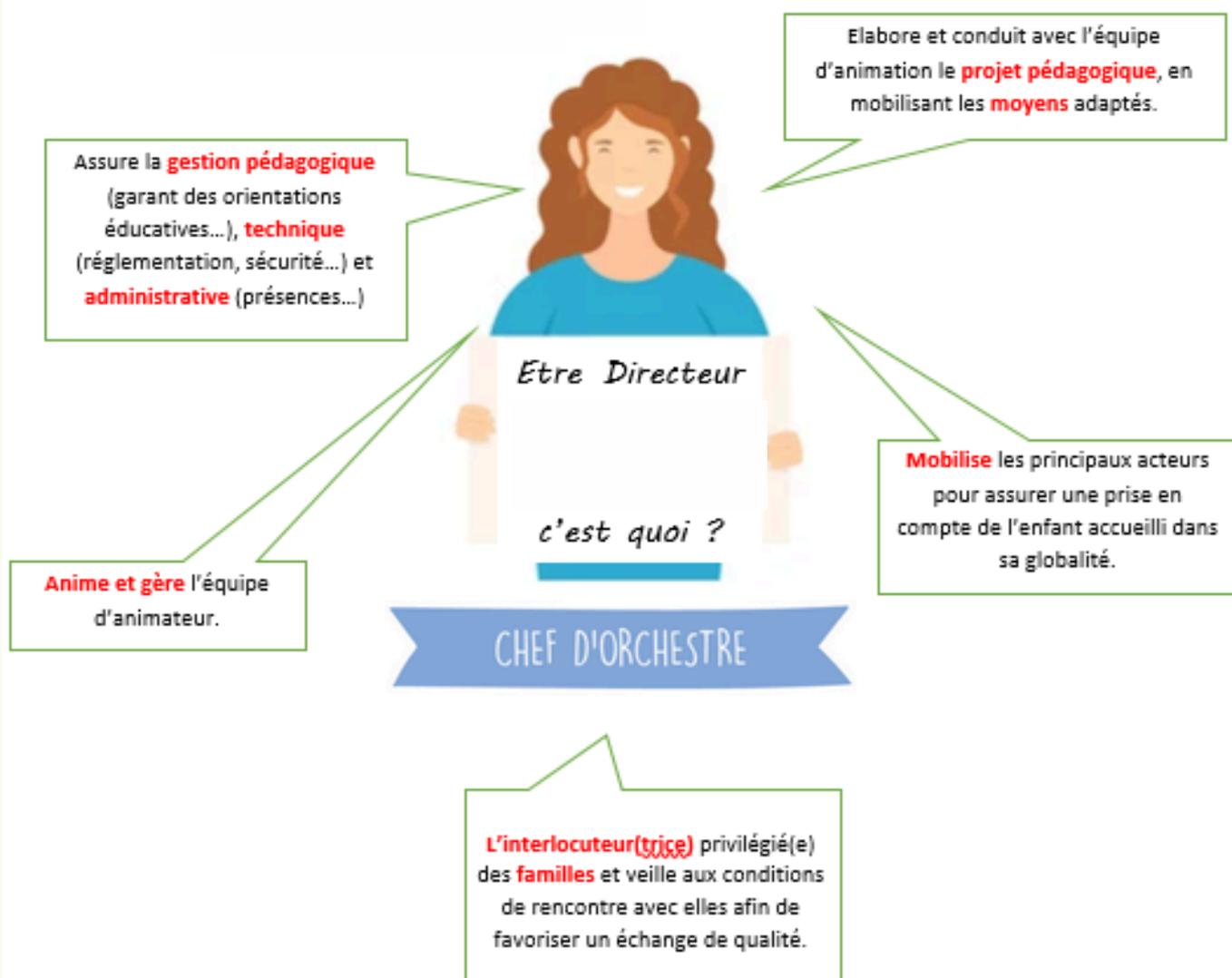
**Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin. Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)**

# ROLES DE CHACUN

## Les fonctions de l'équipe d'animation et de direction

### □ Directeur

### extrascolaire



Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

## □ Animateur

Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.



# LA

# COMMUNICATION

- **Afficher les projets éducatif et pédagogique**
- **Mettre en place régulièrement de temps de partage et d'échange avec les familles**
- **Mettre en place et promouvoir les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A .L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)**
- **Maintenir et encourager les liens avec les familles lors des temps d'accueils.**